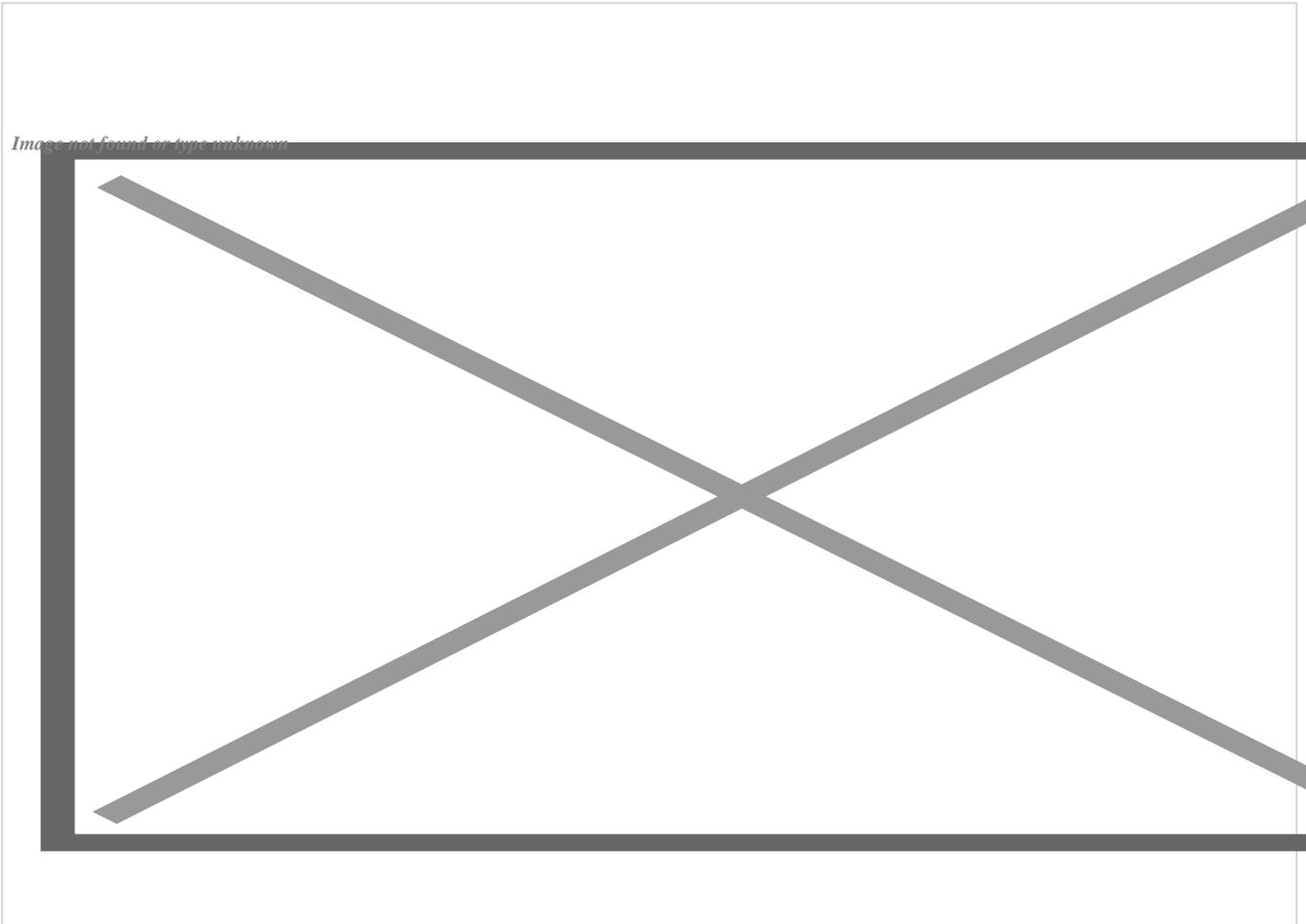


Cuba: augmentation des salaires, pensions et prestations sociales



La Havane, 12 déc. (RHC) Le Journal Officiel Extraordinaire n°69 a publié ce jeudi 19 résolutions du Ministère du Travail et de la Protection Sociale qui établissent les nouveaux changements dans la distribution des revenus de la population en termes de salaires, pensions et prestations d'assistance sociale, dans le cadre du processus d'ordre monétaire qui débutera le 1er janvier prochain.

À partir de ce jour, la CUP restera la seule monnaie et un taux de change de 24 pesos cubains pour un dollar, tant pour la population que pour le secteur des entreprises, comme l'a annoncé le président Miguel Díaz-Canel Bermúdez.

Le salaire minimum dans le pays sera de 2 100 pesos par mois.

Divisés en 32 groupes de complexité, les salaires sont établis en fonction du régime de travail et de repos. Les barèmes commencent à 1 910 et 2 100 pesos pour ceux qui travaillent respectivement 40 et 44 heures par semaine, et le dernier barème est de 9 510 pesos pour ceux qui travaillent 44 heures par

semaine.

La règle stipule que les paiements mensuels supplémentaires seront maintenus.

La pension minimale pour âge et invalidité totale du système général de protection sociale et des systèmes spéciaux des ministères des forces armées révolutionnaires et de l'intérieur est de 1 528 pesos.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/242161-cuba-augmentation-des-salaires-pensions-et-prestations-sociales>



Radio Habana Cuba